



NOTE : La limite des réservoirs Romaine 1, Romaine 2 et Romaine 3 représentée sur ce plan, correspond à la cote maximale d'exploitation établie par Hydro-Québec.

DOSSIER BAGQ : 515700
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec
 Québec, le 25 février 2011
Marie Bernier
 Arpenteur-géomètre
 Pour l'arpenteur général du Québec
 Seul le Bureau de l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
 Copie conforme de l'original, le
 Pour l'arpenteur général du Québec

ZONE DE PÊCHE ET DE CHASSE
PARTIE DE LA ZONE 19
(Secteur Tshitassinu - La Romaine)
 Canton de : Cugnet, Ternet, Beaussier, Courtemanche, Têtù, Pujalon, Vigneau, Parker, Laurin, Bassin-de-la-Rivière-Mingan et Bassin-de-la-Rivière-Romaine
 Québec, le 25 février 2011
 Préparé par : *Stéphane Morneau*
 Stéphane Morneau
 Arpenteur-géomètre
 Matricule : 2190
 Minute : 537

